

OEIL DE MOSCOU CHEZ RICOH ??

Cette expression est utilisée lorsqu'une personne est envoyée dans un lieu pour surveiller et espionner son entourage pour le compte d'une autre, on dit familièrement qu'elle est «un œil de Moscou».

En ce moment les services généraux en mission pour le service des R.I. (Ressources Inhumaines) analysent les fichiers ⁽¹⁾ de passage aux R.I.E (s) (SAFRAN, CASINO et AUGUSTA)

⁽¹⁾ Nous précisons que l'utilisation par la direction est très limitée compte tenu du manque de déclaration à la C.N.I.L..

Il s'avère que ce service a détecté que des salariés utilisaient leurs cartes à différents endroits à quelques minutes d'intervalle et soi-disant bénéficiaires de la subvention de l'entreprise.

Afin d'appliquer le vieil adage, « **Un homme averti, en vaut deux..** »

Donc pour prendre votre repas :

- 1) Produisez **systematiquement** votre carte en cachant votre nom, car certaines personnes mal intentionnées utilisent le nom d'autres personnes.
- 2) Ne prêtez pas votre carte.
- 3) N'utilisez pas votre carte pendant vos congés.
- 4) Ne donnez pas le nom d'un collègue à la caisse ou au comptoir car la subvention est individuelle, personnelle, quotidienne pendant les jours travaillés.

ATTENTION

EN CAS DE FRAUDE LA DIRECTION CONSIDERE CETTE ERREUR EN FAUTE LOURDE⁽²⁾.

⁽²⁾ Sur l'échelle des motifs de licenciements disciplinaires, la faute lourde constitue l'échelon le plus haut. Le licenciement pour faute lourde est invoqué dans le cas où l'intention de nuire à l'employeur ou à son entreprise a été déterminée. Ces motifs de licenciement ne donnent pas le droit de préavis ni d'indemnités au salarié concerné.